



Être reconnu par beau père

Par **vanes0468**, le **17/03/2016 à 18:07**

Bonjour,rnrnJe souhaiterais savoir quels sont les démarches pour obtenir le nom de mon beau-père qui m'a élevé depuis l'âge de 6 mois ? rnrnMon père biologique m'a reconnu mais je ne l'ai jamais vu et n'a jamais cherché à me voir.rnrnEn vous remerciant d'avance.

Par **Tisuisse**, le **17/03/2016 à 18:13**

Bonjour,rnrnVoir le JAF mais, pour ne porter que le nom de famille de celui qui vous a élevé, il faudrait qu'il puisse vous adopter de façon totale (adoption plénière) or, votre père biologique vous ayant reconnu à la naissance, l'adoption plénière, s'il est encore vivant, ne sera pas possible. Par contre, le JAF pourrait vous autoriser à adjoindre, à votre nom patrimonial de naissance, le nom de famille de l'homme qui vous a élevé.rnrnUne question : est-ce que votre mère et mariée avec l'homme qui vous a élevé ?

Par **amajuris**, le **17/03/2016 à 19:24**

Bonjour,rnComme votre père vous a reconnu, votre beau-père ne peut vous adopter que de manière simple;rnPar contre vous pourrez prendre le nom de beau-père comme nom d'usage.rnSalutations

Par **vanes0468**, le **17/03/2016 à 20:24**

Ma mère et mon beau père sont aujourd'hui divorcé mais je suis toujours très proche de mon beau père

Par **Tisuisse**, le **18/03/2016** à **13:15**

Cela ne change rien à la réponse de mon confrère amatjuris.